



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
MERCREDI 15 JUILLET 2020

N° 65 / 2020

En exercice : 34

Étaient présents :

Présents : 30
Absents : 4
Procurations : 4
Votants : 34

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Rifcati OMAR-FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chadhouli ABDOU, Chanrani ABDOU, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Zamimou AHAMADI, Zaïdi ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Hafidhou ABIDI MADI, Fatima SALIM, Mohamed DAOUDA, Zakia TOIBIBOU, Andhanouni SAID, Djaldi MOUSSA, Zakia MADI ASSANI, Bihaki DAOUDA, Hissani JEAN RENE, Madi YOUSSEUF, Abachia HAMADA, Ismaïla MDEREMANE SAHEVA, Abdou RACHADI, Houraza ANTOUMANI FOUNDI, Attoumani Black ABDULLAH, Fatima SALIM, Assani-Soufiane AYOUBA, Hanyou ACHIRAFI,

Objet:

Fixation du nombre de
Vice-Présidents

Étaient absents :

Andjouza M'LADJAO, Ousseni MIRHANE, Nouriati BACO, Hanima IBRAHIMA,

Procurations : Mme. Andjouza M'LADJAO donne procuration à M. Chanrani ABDOU ; M. Ousseni MIRHANE donne procuration à Hanyou ACHIRAFI ; Mme Nouriati BACO donne procuration à Andhanouni SAID ; Mme Hanima IBRAHIMA donne procuration à Attoumani Black ABDULLAH.

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège ainsi que sur le site www.ccsud.yt de la Communauté de Communes le 17/07/2020

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juillet, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 8 juillet 2020, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Madame Fatima SALIM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;

Vu l'article L5211-10 relatif au fonctionnement du bureau de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

Considérant la possibilité pour le conseil communautaire de décider, à la majorité des deux tiers, de fixer un nombre supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il ne dépasse 30% ;

Le Président propose donc au conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents à 10, sous réserve d'obtenir la majorité qualifiée des deux tiers, à savoir au moins 23 votes « pour ».

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : De fixer le nombre de vice-présidents à 10 ;

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous documents, actes et/ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandrélé, le 17 juillet 2020,
Le Président,

Ali Moussa MOUSSA BEN





Midaïn SAID SOILIH I <midain.said-soilihi@ccsud.yt>

CCSUD: Délibération N°65/2020_Fixation du nombre de Vice-Présidents

1 message

CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt>

17 juillet 2020 à 17:11

À : Controle de legalite <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>

Cc : Chanoor CASSAM <dgs@ccsud.yt>

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous-pièce jointe la Délibération N°65/2020

- Objet : Fixation du nombre de Vice-Président

- Date de transmission à la DRCL : 17/07/2020

- Collectivité émettrice : Communauté de communes du Sud

- Personne en charge du suivi de l'acte : Chanoor CASSAM, adresse électronique : dgs@ccsud.yt, téléphone : 0639 27 07 62

Bien cordialement.

Communauté de Communes du Sud*43 rue Mkoumafejou**Ancienne Mairie - 97660 Bandré**Tel : 02.69.62.27.44**Courriel : contact@ccsud.yt - Site : www.ccsud.yt*

 **DELIB N°65.pdf**
540K



Midaïn SAID SOILIH I <midain.said-soilihi@ccsud.yt>

Accusé de réception (was: [INTERNET] CCSUD: Délibération N°65/2020_Fixation du nombre de Vice-Présidents)

1 message

Controle de legalite <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>

20 juillet 2020 à 06:55

À : CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt>

Bonjour

Nous accusons reception de votre message.

Prefecture de Mayotte

BP. 676 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Bien cordialement.